
1. IDENTIFICATION

Nom du produitKnockdown Training Foam®
Concentré de mousse d'entraînement**Utilisation recommandée du produit
chimique et restrictions d'utilisation****Utilisations identifiées
Restrictions d'utilisation**Concentré de mousse extinctrice d'entraînement
Non destiné à l'utilisation dans des opérations réelles de
lutte contre l'incendie**Identification de la société**National Foam
350 East Union Street
West Chester, PA 19382**Numéro de téléphone pour les clients**

+1 610 363-1400

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Infotrac au +1 800 535-5053

Date d'émission

22 octobre 2018

Remplace la date du

8 décembre 2016

Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme relative à la communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), aux réglementations canadiennes relatives aux produits dangereux (RPD) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement des risquesIrritation/lésions oculaire(s) - Catégorie 1
Irritation/corrosion de la peau - Catégorie 2**Éléments d'étiquetage**

Symboles de danger



Mot-indicateur : Danger

Mentions de dangerProvoque des lésions oculaires graves.
Provoque une irritation de la peau.**Conseils de prudence****Prévention**Se laver soigneusement les mains après toute manipulation.
Porter des gants de protection, des lunettes de protection et un masque.**Intervention**

En cas de contact avec les yeux : Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Stockage

Aucun

Élimination**Autres dangers**

Aucun d'identifié.

Limites spécifiques de concentration

Les valeurs énumérées ci-dessous représentent les pourcentages des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Toxicité orale aiguë | 0 % |
| Toxicité cutanée aiguë | 20 à 30 % |
| Toxicité aiguë par inhalation | 40 à 50 % |
| Toxicité aquatique aiguë | 30 à 40 % |

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit est un mélange.

| Composant | Numéro CAS | Concentration* |
|---|-------------------|-----------------------|
| Décyl sulfate de sodium | 142-87-0 | 10 à 30 % |
| Éther monométhyle de dipropylène glycol | 34590-94-8 | 1 à 5 % |

*Concentration exacte omise car considérée comme un secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins nécessaires**Yeux**

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en les gardant ouverts. Consulter un médecin s'ils continuent à être rouges et douloureux.

Peau

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.

Inhalation

Amener la personne dans un endroit aéré. Consulter immédiatement un médecin pour toute difficulté respiratoire.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Mis à part les informations figurant sous Description des mesures de premiers soins nécessaires (ci-dessus) et Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, aucun autre symptôme ou effet n'est à prévoir.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Notes aux médecins**

Traiter selon les symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

La Knockdown Training Foam® n'est PAS conçue pour être utilisée pour l'extinction du feu. Utiliser un agent extincteur convenant aux autres matériaux impliqués.

Dangers spécifiques du produit chimique

Ce produit produira de la mousse quand de l'eau y sera ajoutée.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome convenant aux conditions spécifiques de l'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions environnementales

Empêcher que de grandes quantités du produit pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Confiner et absorber en utilisant un matériau inerte approprié et transférer dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans les récipients d'origine entre 35 °F et 120 °F (2 °C et 49 °C). La zone de stockage devrait se trouver dans un endroit : frais, sec, bien ventilé, couvert, à l'abri de la lumière directe du soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si elles existent, les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous.

Éther monométhyle de dipropylène glycol

ACGIH : VLE 100 ppm, 8 h; STEL de 15 min 150 ppm; Désignation de peau : l'échantillonnage de l'air seul est insuffisant pour quantifier avec précision l'exposition. Des mesures visant à prévenir une absorption cutanée importante peuvent s'avérer nécessaires.

PEL Z-1 de l'OSHA : 100 ppm (600 mg/m³) La limite s'applique à la peau.

Décyl sulfate de sodium

Aucun établi

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser avec une ventilation adéquate. Si ce produit est utilisé dans un système sous pression, il devrait y avoir des procédures locales pour la sélection, la formation, l'inspection et l'entretien de cet équipement. En cas d'utilisation en grands volumes, utiliser une ventilation par aspiration à la source.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection individuelle**Protection respiratoire**

Porter une protection respiratoire s'il y a risque d'exposition. Un masque respiratoire complet approuvé par le NIOSH peut être porté. L'appareil respiratoire sélectionné doit convenir à la concentration atmosphérique trouvée sur le lieu de travail, laquelle ne doit pas dépasser les limites de fonctionnement de l'appareil respiratoire.

Protection de la peau

Gants

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection du corps

Tenue de travail normale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

| | | |
|---|----------------------|----------------|
| | État physique | Liquide |
| | Couleur | Incolore |
| Odeur | | Fade |
| Seuil olfactif | | Non disponible |
| pH | | 8,2 |
| Gravité spécifique | | 1,08 |
| Intervalles/point d'ébullition (°C/F) | | Non disponible |
| Point de fusion (°C/F) | | Non disponible |
| Point d'éclair (°C/F) | | > 93,3/200 |
| Tension de vapeur | | Non disponible |
| Taux d'évaporation (BuAc = 1) | | Non disponible |
| Solubilité dans l'eau | | Soluble |
| Densité de vapeur (Air = 1) | | Non applicable |
| COV (%) | | Non disponible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | | Non disponible |
| Viscosité | | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation | | Non applicable |
| Température de décomposition | | Non disponible |
| Limite supérieure d'explosibilité | | Non applicable |
| Limite inférieure d'explosibilité | | Non applicable |
| Inflammabilité (solides et gaz) | | Non applicable |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non disponible.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Risques de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Le contact avec des matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles

Matières réactives dans l'eau - métaux en fusion - matériel électrique

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone – mercaptans alkylés – oxydes d'azote

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Éther monométhyle de dipropylène glycol

DL50 orale (rat) > 5 000 mg/kg

DL5 cutanée (lapin) > 9 510 mg/kg

CL50 inhalation (rat) > 3,35 mg/l, 7 h, vapeur, aucun décès n'est survenu à cette concentration

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique

Les informations disponibles indiquent que ce composant ne devrait pas avoir d'effets toxiques sur certains organes cibles à la suite d'expositions répétées.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée

Les informations disponibles indiquent que ce composant ne devrait pas avoir d'effets toxiques sur certains organes cibles à la suite d'expositions répétées.

Irritation et lésions oculaires graves

Décyl sulfate de sodium : Risque de lésions oculaires graves (>=20 %) Cause une irritation oculaire grave (>=10 - <20 %).

Irritation et corrosion de la peau

Décyl sulfate de sodium : Irritant pour la peau.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas provoquer une sensibilisation cutanée.

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas être mutagène.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité pour la reproduction

Aucune étude pertinente identifiée.

Risque d'aspiration

Pas de risque d'aspiration.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucune étude pertinente identifiée.

Mobilité dans le sol

Aucune étude pertinente identifiée.

Persistance/Dégradabilité

Aucune étude pertinente identifiée.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune étude pertinente identifiée.

Autres effets nocifs

Aucune étude pertinente identifiée.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que vendu, ne fait pas partie des déchets énumérés par la RCRA et n'est pas non plus considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la réglementation 40 CFR 261. Les exigences nationales et locales en matière d'élimination des déchets peuvent cependant être plus restrictives ou différentes des exigences des règlements fédéraux. Par conséquent, les organismes de réglementation locaux et provinciaux applicables devraient être contactés en ce qui concerne l'élimination de l'émulseur ou de la mousse/solution moussante.

Émulseur

Empêcher l'émulseur de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités d'émulseur peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Mousse/Solution moussante

Empêcher la solution moussante/mousse de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités de solution moussante peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

REMARQUE : Veuillez consulter National Foam pour obtenir de plus amples informations concernant l'élimination des émulseurs et des solutions moussantes.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Informations sur l'expédition
Description de l'expédition
Code de la National Motor
Freight Traffic Association**

Charges ou composés d'extincteurs, N.O.I., classe 70
69160 Sub 0

Ces informations ne sont pas destinées à communiquer toutes les classifications en matière de transport pouvant s'appliquer à ce produit. Les classifications peuvent varier en fonction du volume du contenant et des règlements régionaux. Il est de la responsabilité de l'organisation en charge du transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables lors du transport de ce produit.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire TSCA des États-Unis

Tous les composants de ce produit sont conformes aux/exemptés des exigences de l'inventaire des substances chimiques américain, Toxic Substance Control Act (TSCA).

Inventaire LIS du Canada

L'inscription de tous les ingrédients de ce produit sur la liste intérieure des substances (LIS) a été vérifiée.

Classification SARA Title III Sect. 311/312

Lésions oculaires graves – Irritation cutanée

Classification SARA Title III Sect. 313

Ce produit contient les produits chimiques suivants, lesquels sont énumérés à la section 313 à des concentrations égales ou supérieures aux concentrations minimales : Aucun

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

Aucun

16. AUTRES INFORMATIONS

Cotes NFPA

Selon le code NFPA pour la santé– 3

Inflammabilité selon le code NFPA – 0

Réactivité selon le code NFPA – 0

Risques spécifiques selon le code NFPA – Aucun

16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

DBO₅ : Demande biochimique en oxygène (5 jours)

N° CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service

DCO : Demande chimique en oxygène

CE50 : Concentration effective à 50 %

CIRC : Centre international de Recherche sur le Cancer

CL50 : Concentration létale à 50 %

DL50 : Dose létale à 50 %

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)

STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)

STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

VLE : Valeur limite d'exposition

TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi réglementant les substances toxiques)

Date de révision : 22 octobre 2018

Remplace : 8 décembre 2016

Changements apportés : Mises à jour apportées aux rubriques 1, 2, 3, 8, 11, 15 et 16.

Références et sources des informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée par les spécialistes de la communication des risques d'après les informations fournies par des références internes de l'entreprise.

Préparée par : EnviroNet LLC.

KnockDown est une marque de commerce d'Angus International.

Les informations et recommandations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources considérées comme exactes. National Foam n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit à ses fins particulières. Nous n'offrons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, à l'égard de ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces dernières. Les utilisateurs devraient veiller à ce que toute utilisation ou élimination du produit soit conforme aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.